

Proposition de définition des Termes de Référence du Comité interne de révision des comptes

Lors de sa réunion annuelle à Dakar (en février 2011), le Comité de Coordination (CC) de l'AIH décide de la constitution du Comité interne de révision des comptes (Cristina Almazán, Cristina Reynals, Paul Maquet).

Depuis, le Comité s'est réuni le 28 juillet 2011, le 15 septembre 2011, le 14 décembre 2011 et le 29 mars 2012.

Le mandat initial (contrôle de l'état des dépenses au regard du budget approuvé pour 2011 et de la projection pour 2012) s'est élargi de fait, ce qui amène à la proposition ci-dessous.

Nom du Comité:

Comité Interne des Partenariats et d'Administration

Composition du Comité:

Cesare Ottolini, coordinateur global et responsable de l'administration, représentant légal de l'UI.
Cristina Almazán, Cristina Reynals, Paul Maquet, membres.

Mariella Tornago, exécutif de gestion et d'administration (sans droit au vote, fournit l'information nécessaire).

Responsabilité du Comité:

Aider le coordinateur en ce qui concerne la politique de partenariats et l'administration des ressources entre les réunions annuelles du CC, en mettant à sa disposition toute l'information nécessaire.

Aider le coordinateur à promouvoir l'implication de tous les membres de l'AIH dans la politique de partenariats et l'autosuffisance.

Veiller sur les ressources humaines et financières de l'AIH.

Périodicité des sessions et agenda:

Chaque trimestre, et chaque fois que cela sera nécessaire en fonction des réunions du CC.

L'ordre du jour des réunions est proposé par le coordinateur de l'AIH.

Engagements du Comité et de ses membres:

Approuver le bilan annuel 2011 et la projection 2012 à soumettre au CC.

Analyser les effets de la constitution légale de l'AIH sur son administration.

Assurer les responsabilités et les tâches collectives et individuelles confiées.

Rédiger le compte-rendu de chaque réunion, à porter à la connaissance du CC.